BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2168

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

793 375 114 RCS Nancy.
AD'LIB.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 34, Grande Rue, - appartement 002 -, 54450 Fréménil.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AD'LIB Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros Siège social : 34 Grande Rue - Appartement 002 - 54450 FREMENIL 793 375 114 RCS NANCY ET NITECH Société à responsabilité limitée au capital de 51 000 euros Siège social : 3B Rue Lavoisier 54300 CHANTEHEUX 532 634 540 RCS NANCY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHANTEHEUX du 23/11/2023, La société AD'LIB, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 34 Grande Rue - Appartement 002 54450 FREMENIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 793 375 114 RCS NANCY, et la société NITECH, société à responsabilité limitée au capital de 51 000 euros, dont le siège social est 3B Rue Lavoisier 54300 CHANTEHEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 634 540 RCS NANCY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AD'LIB par la société NITECH. La société AD'LIB ferait apport à la société NITECH de la totalité de son actif, soit 113 330,76 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 796,00 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 111 534,76 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à une part de la société NITECH pour 0,01586294416 parts de la société AD'LIB. En conséquence, la société absorbante NITECH procédera à une augmentation de capital de 63 040,00 euros par l'émission de 6 304 parts de 10 euros. Toutefois, compte tenu de la participation, à raison de 99,80% de la société absorbée dans la société absorbante, il sera proposé aux associés de la société NITECH d'annuler 5 090 parts sociales de ladite société reçues dans le cadre de la fusion. Cette opération se traduira par une réduction de capital d'un montant de 50 900 euros correspondant à la valeur nominale des 5 090 parts auto détenues annulées. Il résulterait de la différence entre l'actif net apporté (111 534,76 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la société absorbante (63 040,00 euros) et de l'imputation de la valeur réelle des titres auto détenus annulés (24 100,00 euros) un boni de fusion de 24 394,76 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/07/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AD'LIB depuis le 01/07/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la

société NITECH. La société AD'LIB sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NANCY au nom des deux sociétés le 24/11/2023..

